

Essai d'explication du Marquis d'Antonelle

Le marquis d'Antonelle n'est pas un inconnu. Son rôle déborde la Provence et, sans avoir été de tout premier plan, dépasse les utilités ou les comparses. En outre Antonelle, tout en s'abandonnant à ses impulsions, aime écrire et s'analyser avec complaisance. On comprend qu'il ait piqué la curiosité de M. Etienne Avenard qui avait patiemment rassemblé sur lui une documentation exhaustive, mais qu'il n'avait pas eu le temps de critiquer, d'ordonner, de mettre en forme. C'est pourquoi, lorsque sa famille eut la délicate pensée de nous communiquer ses papiers (1), il n'était pas question de les utiliser dans leur intégralité ou même dans leur ensemble ; il eût fallu, en même temps qu'une critique à l'infini des documents, un épais volume qui, sans parler des débuts de la Restauration en Provence, eût évoqué toute la Révolution de ses prodromes au complot babouviste. Notre ambition a été plus modeste : moins dégager l'essentiel d'une vie chargée que les idées-forces d'une pensée, au reste assez sommaire, et tenter d'expliquer, autant qu'elle peut l'être, la psychologie d'un homme déconcertant.

* * *

Pierre-Antoine, chevalier, puis marquis d'Antonelle, est né à Arles, le 18 juin 1747, d'une famille anoblie par Henri III. Orphelin de père de bonne heure, il resta le cadet de deux frères, son aîné devant mourir le 29 nivôse an X. Il était parvenu au grade de capitaine du régiment de Bassigny-infan-

(1) L'essentiel de la documentation concernant Antonelle forme un gros dossier des *Archives Nationales* sous la cote W 567. Nous avons supprimé toutes les références qui se rapportent à ce dossier capital.

terie, lorsqu'il démissionna en 1782, sans attendre les dix-huit mois nécessaires pour recevoir la croix de Saint-Louis.

L. G. Pélassier (1) a montré qu'il avait tout pour réussir : petite taille, mais jolie figure, de l'esprit, des manières, des appuis, mais aucune vocation. Un officier écrit en 1771 à la mère du jeune homme : « Je verse des larmes de sang sur son indifférence. Son peu d'ambition pour le service, son éloignement pour ce que l'on appelle la société des honnêtes femmes l'a mis dans ce malheureux état. Attaché d'ailleurs à des systèmes de physique et autres... » (2) Antonelle, en effet, n'est pas uniquement un homme de plaisir. On sent en lui un esprit curieux qui se passionne pour les livres qu'il achète et lit avec soin, et qui, servi par un style souvent heureux, précise ses idées sur toutes choses. Se trouvant à Paris, il écrit à sa mère qu'il réfléchit au lieu de s'amuser. « Tous les états sont ici en raccourci. A côté de la plus brillante opulence, on voit la plus affreuse misère, et entre eux une foule de rangs intermédiaires, tous se rapprochant par un vice commun, celui de laisser leurs désirs excéder leurs facultés ; il y a pourtant une différence : c'est que le pauvre est malheureux par l'ordre des choses qu'il ne peut changer, l'homme aisé ne l'est en quelque façon que par sa faute, par les écarts d'une imagination qu'il pourrait régler » (3). Antonelle pèse de même à leur vrai poids l'artificiel des conversations, la relativité des coutumes, la tyrannie de la mode. « Pour ne parler ici que d'une vraie puérilité qui, par l'importance que l'esprit d'imitation lui donne, fera mieux ressortir l'insoutenable tyrannie de cet enfantillage que nous appelons usage et modes, je n'ai trouvé encore personne qui eût l'intrépidité de s'habiller uniquement à son goût ».

Oui, dès avant la Révolution, Antonelle prend figure d'esprit hardi et particulièrement en religion. Le trait le plus affirmé chez lui, c'est une admiration sans réserve de Voltaire, de l'homme comme de l'œuvre.

« Comme on ne trouvait dans les écrits de Voltaire ni morgue, ni obscurité, ni diffusion, ni citations éternelles, ni ramas, ni pesanteur, tous caractères de tant d'ouvrages dits

(1) L. G. Pélassier : *La jeunesse du Marquis d'Antonelle*. Paris, Emile Paul, 1900, 27 p.

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Ibid.*, p. 27.

savants, on lui contesta la science, ainsi qu'on refusa de la croire philosophe... ; on ne voulait pas croire que la philosophie et le vrai savoir puissent souffrir à côté d'eux ce jugement sûr, ce goût exquis, cette raison lumineuse, ce langage toujours entendu et surtout tant d'esprit, de gaieté, de sensibilité, de grâce et, si je l'ose dire, de popularité ».

Antonelle va jusqu'à justifier l'amour de l'argent qu'on reprochait au seigneur de Ferney. « Son prétendu amour de l'argent n'était que l'amour louable de toutes les vertus qu'il exerçait ».

En revanche, peu d'affinités pour Rousseau, alors qu'à la veille de la Révolution, tant d'esprits sont remués par sa sensibilité jusqu'au plus profond de la leur.

« Jean-Jacques, écrit Antonelle avec vigueur, ne traite pas les questions, il les déclame. Il ne discute point, il tranche, il décide, il se fâche, il s'emporte, il injurie, il prononce. On l'a cru inventeur parce que les modèles qu'il copie sont anciens ; on les a méconnus parce que le style enchanteur les déguise et parce que dans ses mouvements passionnés et dans ses descriptions magiques, il n'a jamais la manière et l'attitude serviles. On lui a cru du génie parce qu'il reproduisait une multitude de préjugés et d'opinions anciennes que l'esprit du siècle a rejetées ».

Critique de Rousseau qui surprend quand on lit l'abondante correspondance qu'Antonelle échangea de 1786 à 1790 avec la comtesse de Chapelle qui avait épousé un de ses camarades de régiment, mari incommode et jaloux, semble-t-il. Les Chapelle faisaient à Arles d'assez longs séjours qui mirent en contact Antonelle et la comtesse. Mme de Chapelle partit pour Paris, et le 1^{er} mars 1786, Antonelle lui écrit :

« Où êtes-vous ? à trente lieues de moi, peut-être à cinquante, bientôt à deux cents. Ah ! du moins n'oubliez pas vos promesses, écrivez-moi. Point de grandes lettres, cela est trop long, et dans ce tracas de courses, de visites et autres fadaïses qui vont étourdir votre vie, vous y reviendriez rarement. Ne m'écrivez que trois mots ; et si je pouvais les dicter, ils renfermeraient tout ; dites-moi seulement : *Je vous aime* ».

Les deux années que Mme de Chapelle resta dans la capitale, la correspondance s'arrêta, la comtesse étant prudente ou indifférente. Lorsque revenue à Arles, Mme de Chapelle,

peut-être par désœuvrement, essaya de renouer, Antonelle se dit guéri, mais avec trop d'éloquence pour qu'on pût croire à son dire. Sa correspondance est un long mélange de plaintes, bouderies et reproches, mais qui montre en Antonelle une certaine constance, alors qu'il s'agit d'une coquette sur laquelle il finit par être sans illusion. Voici, en effet, le portrait de Mme de Chapelle que tracera Antonelle d'une main cruelle et habile.

« Il n'est point en son pouvoir d'être franche un seul moment ; l'antipathie entre elle et la vérité est continuelle et comme invincible ; je l'ai vue quelquefois essayer de faire sur ce point violence à son naturel et n'y pouvoir réussir. La vérité n'était plus vraie ; en la prononçant, elle la rendait fausse comme elle-même. La dissimulation, l'artifice et la fourbe ne la quittent jamais, l'ont saisie toute entière, ou si elles s'en désaisissent par intervalle, c'est pour l'abandonner à quelqu'éclat d'orgueil, de vengeance et de haine ; mais je me trompe : alors même elles ne cèdent pas la place, elles y restent et mêlent souvent leur poison à ces poisons nouveaux ».

Après ce retour de flamme, l'intrigue se poursuit avec des fortunes diverses jusqu'en 1790, année où Antonelle devient maire d'Arles. Les passions politiques le dominent alors tout entier et quand Mme de Chapelle essaie une dernière fois de rallumer un amour qu'elle a tout fait pour lasser, elle reçoit d'Antonelle un congé brutal et définitif.

Malgré l'air de badinage que prennent parfois ces lettres malgré l'échec final de cet amour, malgré certains aveux à Boulouvard : « ma morale est coulante en amour, je passe tout à qui sait plaire », nous croirions, autant que notre jugement en pareille matière ait quelque valeur, à une passion authentique. Antonelle paraît chercher ici non seulement le plaisir, mais une âme sur qui s'appuyer. Il y a en lui, avec un épicurisme certain, une sensibilité inquiète qui tourne au masochisme — il avoue cette appétence de soufflets — et qui devrait l'éloigner, semble-t-il, de la sécheresse de Voltaire et le rendre plus équitable à l'égard de Rousseau.

Mais Voltaire satisfait, avec un dégoût affirmé pour les analyses longues et pesantes, avec un besoin bien français

d'élégante rapidité (1), la conviction la mieux arrêtée en Antonelle : la haine du catholicisme qui représente la perversion du christianisme et l'aberration la plus complète qui se puisse concevoir. Antonelle va même plus loin dans son irréligion ; il rejette les causes finales ; il dénonce le libre-arbitre (« le libre arbitre est un mot que l'homme sensé doit effacer de son dictionnaire ») ; il critique les systèmes qui apprennent la docilité (« plus un enfant est docile, plus je me crois obligé de le plaindre »). En maintes pages, il défend le suicide, estimant qu'il est moins le fait d'une faiblesse intime, d'une attirance invincible que de mauvaises conditions politiques et sociales.

« Un prince qui veut établir une loi contre le suicide ne devrait-il pas auparavant se démontrer avec une pleine évidence que la constitution politique de l'état qu'il gouverne est assez bonne, que les lois y sont assez sages, les magistrats, les administrateurs et tous les sous-ordres assez équitables, assez éclairés, assez vigilants et que lui-même est assez intègre, habile et ferme pour être en droit de penser que les maux qui conduisent l'homme à cette extrémité déplorable ne sont pas l'ouvrage d'une législation unique ou de ceux qu'elle a tant favorisés ? Et en supposant, ce qu'on est bien éloigné de croire, qu'il existe sur la terre un seul gouvernement à qui cet examen peut être favorable, la loi dont nous parlons serait encore extravagante et barbare ».

Bref, il n'y a pas pour Antonelle de perversion naturelle de l'homme, de péché originel : tout le mal vient de lois mal faites ou de cultes mal conçus. C'est la tendance naturelle de l'esprit révolutionnaire de rejeter absolument sur l'ordre extérieur *tout* le désordre de l'homme.

Rationalisme donc très ferme qui amène Antonelle à dé-

(1) Dans une lettre à son ami Boulouvard, il dit ceci d'Adam Smith : « Reprenez, mon cher Boulouvard, votre anglais et très anglais Smith. Je suis selon mes faibles lumières entièrement de votre avis sur l'étonnement que peut causer tel ouvrage et sur l'estime due à son auteur ; mais vous vous êtes un peu trompé sur le degré de plaisir que vous m'annonciez. M. Smith a sans doute fait preuve d'une sagacité peu commune et d'une extrême persévérance à suivre le même objet ; et l'on sait que ces poursuites opiniâtres... que ces méditations qui n'ont point de fin, sont un des caractères les plus marqués du génie anglais. Je n'ai, ni n'aurai jamais le goût, la force, la patience de vérifier, d'analyser, de résoudre tant de faits, de raisonnements, de calculs, de problèmes, d'opinions ; et soit défaut d'attraits pour moi dans de telles discussions, soit défaut de choix, de précision, d'ordre et de netteté dans le plan, les idées, le style, etc..., je confesse que cette lecture m'a fatigué. L'auteur nous fait en quelque sorte assister à tout son travail ; on fait son livre avec lui ».

noncer quelques modes de l'époque. C'est ainsi qu'il n'est point dupe du *Traité des Sensations* de Condillac qui n'est à ses yeux qu'un « très laborieux enfantillage ». « C'est le frivole et persévérant effort d'un régent qui veut expliquer à ses marmots très gravement, très magistralement et dans le plus scrupuleux détail ce qu'il ne sait en aucune manière et que très peu de gens sans doute ont intérêt à connaître ou cherchent à pénétrer ». Non, remarquons-le bien, qu'Antonelle reproche à Condillac le caractère artificiel de son explication, le découpage arbitraire de la vie intellectuelle, mais il suspecte tout essai d'explication. A plus forte et à plus juste raison rejette-t-il le charlatanisme de Mesmer qui fit tant d'adeptes, à commencer par Lafayette (1). « Rien n'est moins satisfaisant que cet ouvrage, je cherchais des faits, je trouve un système qui, dans sa partie d'explication, n'est qu'une nouvelle définition de nos maux, et, dans sa partie curative, une charlatanerie nouvelle, et tout cela écrit dans ce tour et exposé de ce style qui décréditerait la vérité même. C'est assurément fort bien fait d'avoir très peu de confiance à la médecine et aux médecins ; mais il ne faut pas, en haine des ceux-ci, accueillir des charlatans, plus ridicules encore, et plus dangereux peut-être ».

Ainsi, dès avant la Révolution, les conceptions métaphysiques et religieuses d'Antonelle sont singulièrement formées et fermes. Dès qu'il s'agit de religion, la méfiance est radicale. Non qu'il imagine qu'on puisse argumenter et lutter avec efficacité contre la foi avec les seules ressources de la raison : la religion fait trop appel au sentiment pour que le sentiment n'ait pas son mot à dire. « Il faut souvent en appeler aux évidences du cœur, car le cœur a aussi son évidence ». A cette réserve près, Antonelle n'a pour la religion que répulsion et mépris. En revanche sa pensée politique et sociale est infiniment plus nuancée. Il confesse ne pas aimer Mably (2) ; il se refuse à déclamer contre la noblesse héréditaire. « Rien n'est plus facile, écrit-t-il, que de répéter même en les exagérant les vieilles plaintes sur les inconvénients de

(1) Roger Priouret : *La Franc-Maçonnerie sous les Lys*. Paris, Grasset, 1953. p. 136.

(2) A une date inconnue Antonelle écrit : « Je ne connais de Mabli (sic) que les *Entretiens de Phocion* et les deux premiers volumes des *Observations* ; je commencerais le troisième demain... Je n'aime pas Mably, mais je le lirai ».

la noblesse héréditaire ; mais ce qui est si facile satisfait rarement le lecteur sage, car, au lieu de l'instruire, c'est ainsi qu'on voudrait le tromper ». Avec Montesquieu, il prend le parti d'abus inévitables, comptant sur le gouvernement royal pour corriger les plus criants.

A cet égard il tend à justifier Calonne et, dans le combat sans merci et sans bonne foi qui lui est livré, se range contre ses adversaires.

« Quoi qu'il en puisse être et en attendant que l'archevêque (1) et les Parlements répondent, c'est-à-dire qu'ils raisonnent, discutent, prouvent, calculent, impriment et signent, il me paraît bien démontré et même alors il sera impossible de nier que l'administration de Calonne n'ait été calomniée avec autant de fureur que d'ignorance ».

Et Antonelle de stigmatiser « l'emportement fanatique et les folles exagérations et les phrases grossières et diffamatoires des parlements de Grenoble et de Toulouse et tout le pathos injurieux de tant d'autres parlements dont le verbiage n'est visiblement que tout l'écho ».

Quand Calonne succombe, victime de l'opposition des privilégiés, Antonelle pressent le coup porté à la monarchie. Ou le ministre est « coupable seulement du quart des déprédations, malversations et vols qu'on lui impute », et, dans ce cas, le roi qui n'a rien soupçonné est aussi coupable que lui ; ou Calonne est innocent, et « il n'y a plus rien à se promettre d'un roi dont les calomnieurs de M. de Calonne ont pu si facilement et si vite changer entièrement l'opinion ».

Effectivement le recours aux Etats-Généraux devenait une nécessité. Antonelle en admettait l'idée. « Jamais le vice de notre constitution avortée et estropiée ne fut plus manifeste ». Mais il n'était pas convaincu qu'ils seraient convoqués et, à la différence de Mirabeau, pour qui, à cette heure, il n'éprouvait aucune sympathie (2), ne présentait point leur péril. C'est alors qu'en décembre 1788 Antonelle publie son *Catéchisme du Tiers Etat à l'usage de toutes les provinces de France et spécialement de la Provence*. Pourquoi ce titre insolite ? C'est que le tiers est encore un enfant et, comme tel,

(1) Vraisemblablement l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne.

(2) Un billet à Boulevard confie : « Ce que vous me dites de Mirabeau me fait grand plaisir. J'ai repris sa *Monarchie Prussienne* que (je) coulerai à fond s'il plaît à Dieu ».

tenu en tutelle. En outre il s'agit de 19 pages de questions et de réponses, à la manière des catéchismes. On jugera par le début de l'extrême véhémence du ton.

D — Qui êtes-vous ?

R — Un manant.

D — Qu'est-ce qu'un manant ?

R — Un homme, un citoyen, un membre du tiers.

D — Qu'est-ce que le tiers ?

R — Le père nourricier de l'état, son défenseur le plus généreux.

Et plus loin le catéchisme se poursuit ainsi :

D — Les deux premiers ordres ne font-ils pas de sacrifices ?

R — Ils le devraient au moins par justice et par reconnaissance : ils sont les plus riches propriétaires, ils ont toutes les distinctions, toutes les faveurs.

D — Mais ne paient-ils pas quelque contribution ?

R — Bien peu, si peu, de si mauvaise grâce, avec tant de restriction qu'on ne doit pas en tenir compte (1).

Et Antonelle de demander — ce que Necker devait accorder — une représentation égale à celle des deux autres ordres. Fait curieux : alors que les avocats allaient si souvent et par des raisons aisées à comprendre ; connaissance des lois, contacts avec une vaste clientèle, habitude de la parole, présenter les vœux de la bourgeoisie, Antonelle se méfie d'eux : « La vanité du babil, l'habitude de la vénalité, l'instabilité de leur jugement versatile, la malheureuse routine de discuter sur ce qu'il y a de plus clair et de chicaner sur ce qu'il y a de plus juste, rendront infailliblement dans les plus grandes affaires les avocats de profession quelquefois corruptibles, souvent suspects et toujours épineux » (2).

Et dans une autre de ses nombreuses notes intimes, Antonelle, qui regrette « le trop grand nombre de députés sans talents... même parmi les Communes », reconnaît que le Tiers pouvait difficilement éviter, « dans la surprise de ce premier

(1) *Catéchisme*, p. 3-4.

(2) *Ibid.*, note, p. 10-11.

choix, de trop s'abandonner aux praticiens et gens de justice que leur profession mettait en rapport de protection et de conseil dans le plus grand nombre ».

Malgré cette mise en garde contre les avocats, la hardiesse révolutionnaire du *Catéchisme* est certaine et la popularité plus grande et justifiée de l'œuvre de Sieyès qu'Antonelle paraît avoir connue assez tard (1) ne doit pas faire oublier l'importance et la vivacité de l'analyse, quelque peu simpliste, mais souvent rééditée, du noble provençal. Cette ardeur n'apparaît pas moins quand, dans une note du 3 février 1789, Antonelle proteste — question essentielle en Provence (2) — contre les possédant fiefs. Et cependant Antonelle n'a pas encore dépoillé sa prudence initiale. Il demande, comme ses contemporains, une Déclaration des Droits claire et nette, mais il spéculé sur le concours du temps et, au moins sur ce point, refuse l'impatience qui est la tentation et l'écueil des révolutions. Voici ce qu'il écrit, selon toute vraisemblance, au moment de la réunion des Etats Généraux.

« Une déclaration des droits bien complète, bien ordonnée, bien précise est l'ouvrage le plus utile peut-être qu'on puisse offrir aux hommes de tous les pays, mais, cet ouvrage semblable à cet égard aux tables qui représentent le mouvement des astres, ne peut atteindre sa perfection que du temps, du concours de plusieurs mains et d'une longue suite de corrections, suite d'un examen scrupuleux et réfléchi ».

* * *

En résumé, Antonelle, avant le milieu de 1789, ne paraît pas sous les traits d'un esprit radical, sauf en matière de religion. Comment expliquer qu'il fût la tête des révolutionnaires les plus hardis d'Arles et de la Provence, puisque, maire d'Arles, il fut soutenu par les éléments avancés de Marseille, par ce révolutionnaire marseillais dont il fait le portrait le

(1) Le 6 juillet 1789, Antonelle écrit d'Arles à un correspondant inconnu : « Vous m'aviez promis le dernier ouvrage de Moreau. Pourriez-vous aussi me procurer le premier de l'Abbé Syeyès (sic) sous ce titre : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* »

(2) Cf à ce sujet l'excellente étude de J. Egret : *La Pré-révolution en Provence, (1787-1789). Annales Historiques de la Révolution Française*, avril-juin 1954, p. 97-126). M. Egret écrit notamment : « Les gentilhommes possédant fiefs n'étaient pas très nombreux : 205 firent les preuves nécessaires pour avoir le droit de siéger aux Etats restaurés. Mais ils étaient organisés... Ils étaient soutenus par le Parlement d'Aix dont 34 membres sur 61 étaient des leurs et dont le Premier Président Gallois de la Tour, qui était aussi l'intendant de Provence, leur était acquis » (p. 99-100).

plus dithyrambique « spartiate humanisé, athénien devenu énergique, homme à la fois sage et simple, ardent et retenu, courageux et sensible, spéculateur et guerrier, marin et philosophe, postérité immortelle en qui revivent et s'embellissent toutes les vertus de ses premiers pères ».

Nous ne saurions entrer ici dans le détail de ses combats locaux à Arles et à Avignon ; nous ne voudrions pas davantage évoquer ses interventions au Club des Jacobins, alors qu'il semble bien pourtant qu'il est, plus que nul autre, à l'origine du nom de Capet donné à Louis XVI (1). Retenons seulement qu'une de ses notes nous prévient qu'une « épouvantable réputation » l'attendait à la Législative. On sait qu'il fut délégué par cette même Assemblée pour arrêter Lafayette après le 10 août 1792 et qu'il fut lui même arrêté sur les ordres du Conseil de la Commune de Sedan avec les deux autres commissaires, Kersaint et Peraldi. Par la suite Antonelle faillit en octobre 1792 être élu maire de Paris, mais Pétion l'emporta (2) ; désigné pour être commissaire à Saint-Domingue il demeura en France, fut un des jurés du Tribunal révolutionnaire, mais son indépendance le fit, une fois de plus, incarcérer à la prison du Luxembourg et il fut libéré au 9 thermidor. Il défendit toujours des hommes comme Cloutz, « l'infortuné Anacharsis, comme il l'appelle, dont le génie et le talent faisaient ombrage ».

Au début du Directoire, Antonelle fut inculqué dans la conspiration de Babeuf et l'on prétendait qu'il devait présider une des commissions créées « pour envoyer à l'échafaud d'une manière infiniment plus prompte qu'avant le 9 Thermidor » les 40.000 suspects qu'il y avait à Paris seulement. Il passait pour un des chefs du mouvement aux côtés de Ricord, de Vadier, d'Amar, de Buonarrotti, de Darthé, de Drouet, l'ancien maître de poste de Varennes, pour ne citer que les principaux (3).

Détenu à la maison d'arrêt des Orties, Antonelle fut finalement acquitté par la Haute-Cour nationale de Vendôme, après une longue détention préventive. L'acquittement détermina dans le personnel directorial des remous que nous

(1) *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celles de ses amis*, Paris, 1824, t. II, p. 311-312.

(2) *Moniteur*, n° 279, p. 1180 ; n° 291, p. 1231 ; n° 302, p. 1278.

(3) *Archives Nationales F7, 4276. Barras : Mémoires*, éd. Duruy, t. II, p. 119.

confient les *Mémoires* de Barras : « Le ministre de la police fait un rapport particulier sur Antonelle, l'un des acquittés de Vendôme dont le caractère indépendant et la plume facile, toujours taillée au profit des anarchistes, ne sont pas sans donner quelque inquiétude. Cochon parle d'Antonelle avec une malveillance et une dureté qui paraissent avoir pour but de déplaire à un des membres du Directoire. Je pense qu'un ministre qui parle d'un acquitté par un tribunal lui doit et se doit à lui même de ne pas manquer des premiers égards auxquels à droit tout citoyen dans l'état de civilisation où nous sommes ; et j'interromps Cochon pour lui rappeler que le ministre du Directoire n'est jamais dispensé d'être poli » (1). Barras cédait-il, comme il est vraisemblable, à une certaine indulgence pour Antonelle, provençal comme lui et dont l'origine et la vie, dans une certaine mesure, évoquaient les siennes ? Savait-il la confiance que, lors de son précédent internement, Antonelle avait mise en lui ? Entendait-il, à l'encontre de Carnot et de Letourneur, ne pas séparer des révolutionnaires avancés ? (1). Considérait-il Antonelle comme un original peu dangereux ? Eprouvait-il peu de sympathie pour le ministre de la police ? Avait-il été séduit par la défense audacieuse et provocante d'Antonelle à Vendôme ? Aucune de ces raisons n'est pleinement satisfaisante et peut-être se conjuguent-elles, toutes. Toujours est-il qu'en ce mois de prairial an V, le sort d'Antonelle était devenu problème gouvernemental.

Pour grave qu'elle ait pu être, cette alerte, d'ailleurs, ne change pas Antonelle. Un rapport présenté au Ministre de l'Intérieur en septembre-octobre 1798 annonce qu'« Antonelle est de retour d'un voyage fait dans les départements dans des intentions anarchiques. On a remarqué plusieurs banquets chez Vatar, imprimeur, auxquels ont assisté des anarchistes bien connus... Au demeurant ces réunions clandestines n'ont rien de bien alarmant. On n'y compte aucun homme marquant par ses alentours, sa fortune ou ses lumières. C'est un ramassis d'ivrognes, de chenapans qui, comme les prostituées, attend le chaland et qui crierait moyennant quelques

(1) Ibid., p. 413-414.

(2) Ibid., p. 121.

pièces de 5 francs : *Vive le Directoire. A bas le Directoire*, suivant l'intention du payeur » (1).

Antonelle est donc toujours le même et sa réputation si bien établie que, lors de la poussée à gauche qui marque et précipite la fin du Directoire en justifiant, dans une certaine mesure, les accusations de complot anarchiste si favorables aux auteurs de Brumaire, les patriotes demandent qu'il soit nommé ministre (2). En revanche, lorsque paraît une brochure de Vatar qui « fait l'éloge du 31 mai, des Comités révolutionnaires, de la guillotine », on veut y voir « l'écume ensanglantée de quelque misérable assassin, de quelque Antonelle et ces valets de bourreau qui l'accompagnent » (3). Pis : des menaces d'assassinat sont jetées à sa tête, tant son nom est associé à l'idée de terreur. « Charles-André Boissel, employé dans l'artillerie, accusé d'avoir, dans un groupe du jardin des Tuileries, qualifié de terroristes les citoyens enfermés au Manège, provoqué leur assassinat et dit qu'il voulait poignarder Antonelle de sa main, a été condamné à deux ans de fer par le tribunal criminel du département de la Seine » (4).

Après le 18 brumaire Antonelle faillit être déporté ; il dut voyager en Italie, mais, quand il revint, il demeura sous la surveillance inquiète du pouvoir. Une note secrète du 26 Brumaire an XI met le préfet du Gard en alerte contre les principaux agents de la faction anarchique dans le Midi et notamment contre Antonelle. Le préfet recevrait tous les fonds nécessaires à cet effet. Après l'établissement de l'Empire, nouvelles épreuves : Antonelle dut quitter Paris pour Arles. Mais, dès qu'il est de retour dans la capitale, la police le suit. Note du II Prairial an XIII : « Il paraît qu'il se fait des réunions chez lui dans lesquelles on se livre à la déclamation contre le gouvernement ». La note du 30 est heureusement plus rassurante : « Il résulte de la surveillance exercée à son égard qu'il demeure Hôtel de Toscane, rue de la Loi, que son voyage paraît avoir pour but des affaires d'intérêt et relatives à ses propriétés. Il jouit d'une fortune assez considérable et fait de grandes dépenses. Il fréquente les spectacles, il y ma-

(1) *Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. V, p. 165.

(2) *Ami des Lois*, 8 Messidor an VII, 24 juin 1799.

(3) *Ibid.*, 18 Messidor an VII, 5 juillet 1799.

(4) *Journal des Frères Chaigineau*, 13 fructidor an VII, 25 août 1799.

nifeste assez librement ses opinions, reçoit très peu de monde ; enfin il paraît entièrement livré à ses affaires ou à son plaisir et ne paraît aucunement dangereux ; on continuera néanmoins à le surveiller ».

Le 18 Frimaire an XIII, nouvelle note : « Antonelle a quitté depuis quelque temps Paris ; il a dû se rendre à Arles, son pays. M. le Conseiller d'Etat est invité à s'assurer s'il y est arrivé et à l'y faire surveiller avec soin. Il ne devra point lui être délivré de passeport sans autorisation. Dans le cas où il quitterait cet endroit sans en avoir obtenu la permission, M. le Conseiller d'Etat devra nous informer de suite et en instruire Son Excellence le Ministre » (1). Bien que non justifiée en l'occurrence, l'inquiétude à l'égard d'Antonelle reste de rigueur, parce que son audace dans le proche passé révolutionnaire la provoque nécessairement. Audace réelle et, jusqu'au Consulat, constante, mais que ses premiers écrits ne laissaient qu'imparfaitement pressentir. Comment expliquer le changement ? Question valable, remarquera-t-on, pour tous les révolutionnaires, ou presque, mais ce n'est pas parce qu'elle est à la fois banale et insoluble qu'il faut se garder de la poser.

Michelet a bien deviné le problème lorsque, peignant le péril qui jeta au Tribunal révolutionnaire « plusieurs des plus enthousiastes amants de la République », il trace à la hâte cette jolie esquisse d'Antonelle : « Nommons en tête de ceux-ci le tribun d'Arles, Antonelle, ancien militaire, noble et riche, qui vivait heureux, retiré en 89, livré à la philosophie, aux paisibles études grecques, lorsque les révolutions du Midi l'appelèrent à renouveler la violence et les dévouements de la terrible antiquité » (2). Bien que Michelet emporté par le souci de l'effet littéraire ajoute de son cru, semble-t-il, cet amour du grec, il a le mérite d'indiquer un désaccord entre l'Antonelle d'avant 89 et l'Antonelle d'après, ce désaccord dont nous voudrions dégager les raisons.

* * *

La première raison, c'est que plus naturellement encore que d'autres révolutionnaires, Antonelle trébuche sur les dif-

(1) *Archives Nationales*, F7, 6228.

(2) Michelet : *Histoire de la Révolution Française*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889, t. IV, p. 280-281.

fiicultés religieuses et est entraîné par elles. D'où la polémique qui l'oppose alors qu'il est maire d'Arles, à celui qu'il appelle l'abbé du Lau et qui est le ci-devant archevêque d'Arles. Elle lui dicte un factum de 24 pages de violence, pour ne pas dire de haine.

Pas la moindre hésitation, à travers leur véhémence, sur la légitimité ou sur l'opportunité de la Constitution Civile du Clergé.

« La précédente Constitution ecclésiastique nourrissait dans l'insolence, le faste et le scandale tous les inutiles du Clergé tandis qu'elle laissait au dessous du nécessaire et sans considération comme sans pouvoir les vrais soutiens du culte, les vrais ministres de l'Evangile, actifs, patients et laborieux comme leur premier modèle ».

Pas le moindre doute, à en croire Antonelle, sur le caractère sordidement intéressé, illégitime et criminel de la résistance de l'archevêque, sur sa « malice infernale » comme sur sa « perfidie atroce ». « Taisez-vous, imposteur ; taisez-vous, car on ne peut souffrir ce mélange, cet alliage d'hypocrisie et d'orgueil. Sous quel rapport, en effet, vous flattez-vous de fixer l'opinion qu'on ne maîtrise plus ? S'agit-il des faits, ou des droits, ou des devoirs ? Sous le premier rapport, vous êtes sans bonne foi ; sous le second, sans équité ; sous le troisième en pleine révolte. Les faits nous sont transmis par l'histoire ; vous les altérez, les déguisez, ou les niez. Les droits du Citoyen nous ont été rendus et notre immortelle Constitution les consacre ; vous feignez de les méconnaître et parlez en contempteur. Quant à nos devoirs, ils sont enfermés, ainsi que les vôtres, dans le précepte unique et fécond de l'obéissance à la Loi qui ne peut voir en vous qu'un rebelle » (1).

Outrances d'une polémique à laquelle on n'attacherait peut-être moins de poids si on ne se souvenait que l'infortuné archevêque fut une des plus éclatantes victimes des massacres de Septembre et qu'Antonelle a sans effort retrouvé sa haine du catholicisme lorsque le tribunal révolutionnaire condamnant à la peine de mort l'ex-jésuite d'Hervilly, il motiva ainsi sa déclaration :

« J'ai rouvert en esprit les annales des infortunes et des

(1) Réponse des Administrateurs du district d'Arles à Monsieur l'abbé Du Lau... p. 18, 21.

sottises humaines ; je me suis péniblement arrêté sur ces derniers âges de calamité et d'opprobre ; j'en ai repassé les époques les plus déplorablement désastreuses, et j'ai reconnu que les plus tristes pages du vieux livre portaient en marge : tels sont les fruits du fanatisme appelé religieux ».

Et dans ce fanatisme religieux le catholicisme tient la place la plus éminente et, plus encore, cette société de Jésuites qui, malgré les apparences, est toujours vivante. « La rusée Catherine ne met-elle pas à profit leur esprit d'intrigue, leur politique adroite, leur activité, leur habileté de manier les hommes, de les séduire, de les fanatiser, de les corrompre, peut-être même leur vaine et secrète correspondance ».

Après avoir dénoncé cette souplesse des Jésuites, Antonelle, non sans inconséquence, reproche à Hervilly son intransigeance et son obéissance au Pape plutôt qu'aux lois de son pays.

« Je ne m'étonne point qu'un homme qui s'avoue jésuite, qui préconise et suit leur morale et tous leurs principes ; qui, dans le tribunal... s'y compare à Jésus dans la synagogue..., qui publie que dans tous les cas de contradiction entre les brefs du Pape et les lois de l'Etat, c'est aux premiers que l'obéissance est due ; ...je ne m'étonne point qu'un tel homme se soit permis d'exercer un prosélytisme criminel » (1).

On mesure, en tout cas, par ces attendus, combien la haine d'Antonelle demeure vive et à quelles audaces elle a pu le pousser. Et dans ses Déclarations motivées publiées ultérieurement, il affirme que, comme les prêtres sont plus coupables dans le passé que les ci-devant nobles, ils sont pour le moment plus dangereux et plus suspects (2). Au reste, il semble que c'était une des conclusions auxquelles était parvenu M. Avenard : que l'on n'a pas suffisamment prêté attention à la puissance de haine qui anime certains révolutionnaires contre les gens d'Eglise. Il n'est que de choisir dans l'imposant faisceau de preuves qu'il avait réunies. Devant le refus des dons patriotiques, ce sont les accusations passionnées des *Révolutions de Paris* : « Quoi ! ceux qui ne sont riches que de nos biens, qui conservent, outre leurs immenses

(1) *Journal des Hommes Libres*, t. II, p. 171. Wallon : Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris t. II, p. 286-287.

(2) Wallon : *Histoire du Tribunal Révolutionnaire* *ibid.* de Paris, t. I, p. 287.

possessions des monceaux de crosses, de vases, de châsses, de croix, de chandeliers, de restes magnifiques des dons de la piété et de l'imbécile ignorance de nos vieux pères et de nos premiers rois, ces gens-là, dis-je, ne donnent pas même leur inutile superfluité pour sauver l'Etat » (1). C'est plus encore la longue lettre que, le 7 octobre 1789, adresse au chevalier d'Antonelle l'abbé Villardy de Quinson, député suppléant du Tiers Etat aux Etats Généraux pour la ville et le terroir d'Arles. Avec une particulière et bien compréhensive émotion, il écrit : « Vous ne pouvez concevoir la rage que le peuple de Paris porte au clergé, il ne se passe pas de jour que quelqu'un de nous ne soit insulté, ne risque sa vie ou ne soit menacé ouvertement de la perdre ». Au reste cette haine est effectivement si vive que l'abbé Grégoire met en garde ses collègues de l'Assemblée Nationale dans la séance du 8 octobre 1789 contre les dangers qui pèsent sur les membres du clergé en cas de retour à Paris : « Pense-t-on que les députés du clergé puissent se rendre à Paris et braver en sûreté les outrages et les persécutions dont ils sont menacés ?... Le peuple de Paris les outragé et leur fait les menaces les plus effrayantes... Si vous croyez devoir tenir vos séances à Paris, je demande que l'Assemblée nationale fasse de nouvelles proclamations pour la sûreté des députés du clergé » (2). Dans le cas d'Antonelle, cette haine non seulement l'accorde à une partie du peuple révolutionnaire, mais, répondant à d'anciens sentiments, satisfaisant de vieilles rancunes, elle est un des ressorts essentiels de son action.

La seconde raison qui explique l'attitude si hardie d'Antonelle, c'est une manière d'inconscience, une sorte de gaucherie dans la politique quotidienne dont il nous a fait lui-même l'aveu.

« En un mot mes principes sont invariables et droits, mes sentiments purs, mon dévouement sans bornes, mon courage de réolsution tranquille et indiscutable..., mais en général je ne sais pas exécuter. Cela tient à quelque vice d'organisation. Il n'est pas plus en mon pouvoir de corriger que d'en expliquer le mystère ».

D'où des attitudes surprenantes d'Antonelle qui, tout en

(1) N° XI, 19-25 septembre 1789, p. 23-24.

(2) *Moniteur*, n° 68, p. 280.

faisant de lui le révolutionnaire audacieux que nous avons dit, déconcertent. En particulier l'attachement qu'il mit à motiver les jugements du jury révolutionnaire (1), et qui lui valut, après l'interdiction, le 9 février 1794, de ses manifestations oratoires, sa disgrâce et son emprisonnement au Luxembourg. Souci intempestif d'équité ? Volonté de se pousser, de se faire valoir ? Désir de remettre en cause les mesures de clémence, de se défendre contre l'habileté des avocats qu'il suspecte une fois de plus, comme l'indiquent ces arguments dont on ne peut mesurer la sincérité ?

« Ces motifs auraient presque toujours pour objet d'effacer ou d'atténuer l'impression que le défenseur adroit d'un coupable aurait produite ; cela serait juste et sage dans tous les temps ; cela le devient davantage pendant le cours d'une révolution, qui est presque entièrement l'ouvrage de l'opinion publique ; car, alors plus que jamais, cette opinion s'exerce souverainement sur tous, la plupart des jugements comme des institutions en tire leur véritable force ; il peut arriver, par exemple, qu'au tribunal révolutionnaire, un défenseur astucieux et habile égare l'opinion, la rende flottante, la laisse indécise ou même la tourne contre la déclaration que les jurés ont rendue. Celui ou ceux qui motiveront leur déclaration pareront à cet inconvénient ».

Quel qu'ait pu être le vrai motif de ceux qu'il allègue ou de ceux qu'on soupçonne, la maladresse, elle, est évidente. Antonelle n'a pas la sûreté de réflexe de l'homme qui se met délibérément du côté du plus fort. Il s'agit d'un personnage quelque peu désaxé, à son aise dans l'extraordinaire, mais agissant à contretemps.

De cette gaucherie, de cette inconscience, un adversaire d'Antonelle nous donne une nouvelle preuve. Beaulieu était enfermé à la prison du Luxembourg, quand Antonelle vint l'y rejoindre. Avec d'autres anti-révolutionnaires, il fréquentait à l'intérieur de la prison, une manière de café dont on avait laissé la gérance à un limonadier. « Notre nouveau com-

(1) « Les jurés votant à haute voix, plusieurs faisaient devant le public une apologie de leurs votes, protestant qu'ils n'avaient accepté leur odieuse mission que pour le salut de la patrie », Michelet, *ibid.* t. IV, p. 282. Pour les interventions d'Antonelle devant le Tribunal révolutionnaire, cf. H. Wallon : *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 287-292, t. II, p. 287, 305, 339-340, 359, 407, 410-411.

mensal, M. d'Antonelle, s'y présenta avec aisance, politesse et autant de familiarité que s'il eût été au tribunal le défenseur de nos amis, dont il avait déjà envoyé un grand nombre au supplice. Nous faisons groupe autour de lui et nous nous demandions tout bas les uns aux autres si c'était bien là l'homme qui avait immolé tant de braves gens dont l'innocence nous était parfaitement connue ; mais quel fut notre étonnement lorsque nous l'entendîmes développer ses principes de justice révolutionnaire et s'efforcer de nous en démontrer la pureté à nous qu'elle assassinait tous les jours ; et il débitait cela avec une bonhomie, une sorte de candeur dont on ne peut se faire une idée » (1). Cynisme ? Inconscience qui se dissimulait sous l'élégance du grand seigneur ? Ou impuissance à s'adapter au réel ?

Dernier exemple : au début du Directoire, le gouvernement qui savait les dons d'écrivain d'Antonelle et son indiscutable courage lui confia la rédaction du *Bulletin politique*, par arrêté du 9 Frimaire an IV, mais Antonelle était l'homme le moins propre à se plier à une discipline ou même à essayer d'infléchir, de corriger avec ménagement et habileté une politique qu'il n'approuvait pas et la rédaction lui fut presque aussitôt enlevée.

Mais cette maladresse même nous fait pressentir une raison plus valable de l'attitude d'Antonelle : la sincérité de sa conviction. Il semble, en effet, que sa vie s'accorde à son ardeur révolutionnaire et que, même quand l'effervescence en est passée pour la plupart, il n'en dépouille point les aspirations. *La Biographie* de Michaud, tout comme celle d'Arnaud, dont certains documents conservés au Musée Arbaud d'Aix attestent la valeur (2), insistent sur la bienveillance d'Antonelle à l'égard de ses paysans. Celle de Michaud écrit : « Il se montra toujours bon maître, généreux et bienfaisant. Il donnait à ses fermiers ses terres à bon marché, et leur faisait souvent remise des termes échus, préférant diminuer ses revenus que pressurer ses débiteurs » (33). Rabbe apporte une précision et une confirmation complémentaire que nous

(1) Claude-François Beaulieu : *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française*, Paris, 1803, t. V, p. 217.

(2) Cf. sur ce point la lettre de J. Norvins. *Musée Arbaud* 3320, n° 244.

(3) *Biographie Universelle de Michaud*, t. II, p. 84, note 1.

indiquons au reste avec réserve : « Il avait toujours attaché peu de prix aux richesses et à ses propriétés, et s'occupait si peu de ses revenus qu'après une absence d'un assez grand nombre d'années, ayant réglé avec ses fermiers, il se trouva qu'ils lui devaient 27.000 francs. Il leur donna 27 ans pour le payer » (1).

A cette sincérité nous savons bien que l'on objectera d'autres témoignages et notamment le jugement de la biographie de Michaud qui affirme qu'Antonelle avait non des principes mais, si nous osons le dire, les toquades d'un esprit surexcité et mal équilibré. « C'était un épicurien, un libertin, un cerveau brûlé dans toute l'étendue du terme. On l'a vu se promener sur les remparts d'Arles coiffé d'un mouchoir et en robe de chambre, d'autres fois marcher tellement sur le bord des fossés que ses pieds en étaient mouillés. Lorsqu'il écrivait, il avait à côté de lui une pile d'assiettes qu'il plaçait successivement sur son cou pour se rafraîchir et qu'il changeait au fur et à mesure qu'elles venaient à s'échauffer. Il prétendait rafraîchir ainsi les vapeurs bouillantes de son cerveau ». Admettons ces bizarreries indiscutables, mais le libertinage des mœurs, l'instabilité du caractère peuvent aller de pair avec une certaine fidélité à ses convictions. Une récente biographie de Barras, celle de M. Jean Savant, excitante et souvent convaincante, tend à dégager en Barras à la fois le voluptueux et le révolutionnaire sincère.

Une autre objection toutefois ne manquera pas d'être invoquée : la fin d'Antonelle et le dernier écrit de sa plume infatigable, ce *Réveil d'un vieillard*, qui date de 1814 et paraît contredire et démentir toute sa vie. On sait qu'en ces 56 pages Antonelle salue le retour du roi légitime. « Une monarchie tempérée et fortement constituée, de telle sorte que la puissance de la constitution fasse fléchir toute autre puissance, c'est le seul gouvernement qui nous convienne ; et c'est au fond la véritable république d'un grand peuple et la véritable monarchie d'un peuple éclairé » (2). Née des orages la République devait cesser avec eux, et quoique son histoire ait été marquée par d'étonnants prodiges « dont la postérité

(1) *Biographie Universelle des Contemporains*, t. I, p. 123.

(2) *Le Réveil d'un vieillard*, p. 2.

consacrera le souvenir, il eût mieux valu n'en pas faire l'essai » (1). A cette heure la sagesse revient avec Louis XVIII. « La nation française et l'auguste famille de ses rois sont à jamais inséparables » (2). C'est le retour providentiel à 1789. Comme alors un Bourbon, « le plus vertueux des hommes », voulut rétablir le peuple dans ses droits, de même 25 ans plus tard un prince de la même race vient briser les fers des Français (3).

Au passage Antonelle exalte la « généreuse nation anglaise » qu'on ne vit jamais faiblir et le peuple espagnol ; il salue la Russie et le tzar Alexandre, « descendant perfectionné de Pierre le Grand et de Catherine la Grande » à qui il trouve un air de ressemblance avec Henri IV ; il célèbre l'Autriche et son souverain qui « fit au salut de sa nation le plus grand et le plus pénible sacrifice que puisse faire un bon père ». Même éloge de la Prusse, de « l'intrépide Bernadotte » à qui, seuls, des « rigoristes hypocrites » pourraient avoir à reprocher l'apparence d'une trahison. Et le lyrisme monte encore d'un ton pour Wellington, lui « qui, jeune encore et dans une suite de campagnes immortelles, fit revivre en [sa] seule personne les Prince Noir et les Turenne, les Epaminondas et les Wellington (sic) » (4).

Faut-il ne voir dans ces professions de foi et dans ces humilantes louanges que palinodies ou, comme il a été écrit sur l'exemplaire du *Réveil d'un Vieillard* de la Bibliothèque d'Arles, qu'« un ouvrage rempli de contradictions avec l'esprit qui l'a dicté, mal écrit, plein de répétitions et de venin... donnant la preuve d'une intelligence peureuse, coupable et décrépie. Absurdités sur absurdités d'un bout à l'autre » (5).

Qu'il y ait à l'origine de cette répudiation de son passé la grande peur de l'ancien terroriste, cela ne saurait être mis en doute. En cette fin de l'Empire Antonelle paraissait avoir retrouvé la paix. Il écartait d'une main ferme les tentations et son passé. Lorsqu'en 1810 une Hollandaise venait spécialement pour le rencontrer à nouveau, il lui écrivait sans laisser place à la moindre espérance : « ...Je ne vous recevrai pas ;

(1) Ibid., p. 6-7.

(2) Ibid., p. 40.

(3) Ibid., p. 9.

(4) Ibid., p. 23-30.

(5) *Bibliothèque Municipale d'Arles*, 1 DI 3. Nous profitons de l'occasion pour remercier Mlle Méjean dont l'obligeance nous a été précieuse.

invariable dans mes sentiments et mes principes, mais calmé par l'âge, par l'expérience, rendu désormais à moi-même, à mes habitudes interrompues, à mon caractère véritable et primitif, je ne sais plus goûter que la tranquillité. la retraite et les livres, gémissant quelquefois sans doute, sur l'inévitable destinée qui semble condamner l'espèce humaine à la déception et au malheur » (1). Et, alors que sa vie était ainsi fixée, que le détachement du sage paraissait son fait, ce brusque retour à la politique, ce plaidoyer pro domo, cet appel à l'oubli de la Révolution !... « Les torts furent partagés nul ne s'en préserva, mais, au sortir de la longue tempête, et après un naufrage où aucun ne fut épargné, le premier, devoir et le plus pressant besoin de tous est sans doute de se réconcilier sur la rive »... Et plus loin Antonelle dit encore : « La réconciliation bonne et franche, le véritable et salutaire oubli consisterait au contraire pour chacun dans le souvenir de ses propres fautes, sans jamais rappeler celles des autres. Hors de là... je ne vois plus que des représailles respectives et sans fin » (2).

Et cependant nous croyons qu'il faut dépasser cette explication fondée mais incomplète, trop simple pour ne pas être injuste. Sans compter que d'autres personnages qui avaient joué un rôle considérable dans la Révolution, tels Lafayette ou Carnot même ont salué la Restauration à ses débuts, un sentiment vif et particulièrement provençal anime Antonelle : la haine de Napoléon. Il dénombre ses victimes le « généreux » Enghien, l'« irréprochable Moreau » (3) ; il jette à la tête de l'Empereur ses vaines conquêtes et ses coûteuses victoires. « Jamais on ne fit meilleur marché des hommes. Son système de bataille était basé principalement sur la plus large effusion de sang. C'était du sang d'abord, puis du sang encore, toujours du sang, éternellement du sang » (4). Comme d'autres Provençaux le répéteront plus tard (5), Antonelle reproche spécialement au despote abattu l'expédition d'Egypte.

(1) *La dernière aventure du marquis d'Antonelle*. (Nouvelle Revue Rétrospective. Juillet-Décembre 1892, p. 282-286).

(2) *Le Réveil d'un Vieux*, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 14-15.

(4) *Ibid.*, p. 21-22.

(5) Cf. Lautard : *Esquisses Historiques. Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815*. T. II, p. 168-169.

« On le vit, infatué de je ne sais quel projet gigantesque et vague d'une colonie à former en Egypte et d'une souveraineté à s'y créer, entraîner avec lui la double élite des armées de terre et de mer, une troupe nombreuse de savants, d'artistes, d'ouvriers et une flotte entière de matériaux divers. On le vit ainsi par une double forfaiture, en dépit du texte formel de la Constitution et en violation manifeste du droit des gens, faire la guerre sans l'aveu du Corps législatif et la faire contre un peuple ami (1) dont il envahissait à main armée une province. On le vit, touchant à peine aux rivages de l'Egypte, abandonner et laisser périr l'armée navale et précipiter ensuite ses soldats et le reste de ses infortunés colons, à travers l'infinité des fatigues et des périls, dans des expéditions folles, meurtrières, dévorantes, qui ne furent pas moins infructueuses que l'entreprise n'était en elle-même insensée » (2).

Bon moyen, pensera-t-on que ce réquisitoire pour détourner contre Napoléon les colères et les passions armées contre Antonelle. Pour nous, nous croyons sincère cette accusation lancée contre un despote « sans morale et sans frein » (3) en qui Antonelle refuse de voir le fils de la Révolution. Sa vie privée, ses épanchements s'accordent en tout cas avec ses professions de foi. Son neveu, Joseph-Marie de Guilhem, comte de Clermont-Lodève, évoquera avec, croyons-nous, assez de fidélité les sentiments intimes de son oncle : « M. de Clermont-Lodève, rentré en France en 1814 avec Mgr le duc de Berry, alla passer quelques mois à Arles. N'eût-il pas déjà eu des titres à l'amitié de M. d'Antonelle, il avait combattu contre Bonaparte : c'en était assez pour l'acquérir. M. d'Antonelle l'accueillit non seulement comme un parent chéri, mais comme un libérateur ». Ce qui, au témoignage de son neveu, n'empêche pas Antonelle d'être persécuté par la réaction qui suivit juin 1815 (49). Encore une fois, nous n'admettons pas que cette apparente apostasie, qui fut de si faible profit, ait été due à la simple panique et nous ne serions pas loin de reprendre à notre compte le jugement de Rabbe : « En 1814 on vit tout à coup ce nom républicain reparaitre

(1) Les Turcs.

(2) *Le Réveil d'un Vieillard*, p. 10-11.

(3) *Ibid.*, p. 1.

(4) *Mémoire à consulter*, p. 2.

à la tête d'un écrit contre le gouvernement de Napoléon ; il semblait servir d'appui aux anciennes dynasties de l'Europe ; mais en lisant avec attention son écrit intitulé *le Réveil d'un Vieillard*, on y retrouvait les grands principes de la liberté posés par la main d'un grand maître, d'un ami constant de cette liberté » (1).

* * *

Tel fut le marquis d'Antonelle. Devenu le symbole du terrorisme, il fut particulièrement détesté. A la fin de la Révolution, il est l'« horrible Antonelle », le type de l'anarchiste à qui il faut toujours de nouvelles victimes (2). Sa mort survenue en 1817 ne devait pas apaiser les passions. Bien que le deuil fût conduit par son légataire universel, le maire d'Arles, Perrin de Jonquières, et que ce dernier désirât assurer au défunt des obsèques dignes de sa fortune patrimoniale considérable, le clergé ne voulut point oublier la haine dont Antonelle, mort sans s'être réconcilié avec l'Eglise, avait poursuivi la religion. Perrin de Jonquières fut donc prévenu que « M. d'Antonelle ayant vécu et étant mort en philosophe ne devait point recevoir d'honneurs funèbres, qu'aucun prêtre ne se présenterait pour venir prendre le corps (quoique ce soit d'un usage immémorial à Arles), qu'on le porterait à l'église où il serait dit une messe basse, qu'au sortir de l'église un seul prêtre l'accompagnerait au cimetière ». Perrin de Jonquières, devant cette attitude prévisible, fit appel au fameux M. Rauzan, « chef des missionnaires qui se trouvait dans ce moment à Arles » (3) et qui, à entendre le maire, aurait plutôt incliné à donner tort au curé de la paroisse St-Césaire peu soucieux de visiter fréquemment son malade. Perrin de Jonquières s'adressa également au procureur du roi auprès du tribunal de première instance. Toutes ces démarches furent vaines et les obsèques, à la grande indignation du maire, réduites au strict minimum.

« Dès que le corps du défunt parut dans la rue, les cloches

(1) *Biographie Universelle*, t. I, p. 123.

(2) Extrait de la suite au n° 276 du *Thermomètre politique*, art. Variétés, p. 2, et au n° 277, art. Variétés p. 2.

(3) M. Rauzan, orthographié parfois Rozan, né en 1757, mort en 1847, joua effectivement un rôle de premier plan dans le mouvement de rechristianisation entrepris sous la Restauration. Cf. l'abbé Ernest Sevrin : *Les Missions Religieuses en France sous la Restauration*, t. I, p. 53-58.

de St-Césaire sonnèrent, mais on les fit cesser de suite. Un cri général se fit entendre : « *Comment ! Il n'y a qu'un prêtre ! Est-ce ainsi qu'on doit traiter le père des pauvres !* Un nombre de malheureux... implorant pour lui la miséricorde divine, offrit un contraste frappant avec le silence du prêtre qui, contre l'usage, lisait tout bas une prière qu'on ne pouvait entendre. Arrivés à l'église, une scène plus scandaleuse nous y attendait : pas un cierge allumé sur l'autel ni ailleurs, le corps ayant été déposé au bas de l'église, le prêtre qui l'avait accompagné continuant sa prière basse ». Le commissaire de police intervint sans effet et ne put que dresser procès-verbal, tandis qu'à en croire le maire, « l'agitation de tous les spectateurs étaient à son comble » et qu'il craignait « à chaque instant une explosion de la part du peuple rassemblé et indigné d'un pareil procédé » (1).

Ce n'est pas tout : un long procès de captation de testament fut intenté par le neveu d'Antonelle, le comte de Clermont-Lodève, à son héritier Etienne-Gabriel Perrin de Jonquières. Affaire complexe et telle qu'il est difficile de dire de quel côté était l'équité.

Il est encore plus malaisé d'apporter sur Antonelle même un jugement équitable. A qui essaie de le pénétrer, Antonelle apparaît cynique et maladroit, libertin et sincère, convaincu et mal équilibré, ami de Réal, mais aussi de Rovère, à mi-chemin entre Sade et Barras. De Barras, il a le courage physique, l'attachement aux principes de la Révolution, le sens des camaraderies politiciennes. De Sade, il a la perversion. Nous voulons parler de ce goût des soufflets « à toute force » qui s'impriment sur sa face brûlante, de ce besoin de se « sentir sans cesse abattu et écrasé ». « Mon Dieu, écrit-il, je ne t'ai jamais adressé qu'une plainte, mais elle fut amère et continuelle et je sens qu'aujourd'hui je la soupire avec plus de douleur, c'est le désespoir de ma vie, tu le sais et le remède n'en est nulle part. Je ne puis me distraire de cette intolérable douleur qu'en me livrant aux fantaisies les plus honteuses, me plongeant dans l'infamie des goûts les plus pervers ; me voilà donc entre le désespoir et l'opprobre, et celui-ci même ne me sauve pas du premier, car tu ne m'as pas donné

(1) Archives départementales, M, liasse 11.

un cœur qui puisse supporter le poids de l'opprobre même secret ». Louvet, son collègue au Comité de correspondance des Jacobins, le peint trop gourmand et trop voluptueux pour que ces orgies n'usent pas sa volonté (1). Non que ces débordements aillent sans le sentiment de lassitude et d'indignité qu'Antonelle analyse avec un sens aigu de lui même : « Du fond même de la source des voluptés s'élève je ne sais quoi d'amer et de rebutant qui pique entre les fleurs, qui tourmente au sein des délices. La tristesse a sa volupté, et la volupté sa cuisson et son amertume.

La brûlante volupté s'éteint et se glace dans le feu même de la jouissance, c'est le tison du désir qui allume et nourrit sa flamme. Le plaisir sensuel périt dès qu'on le goûte, la joie vive s'épuise dans les transports, la félicité même si elle ne se modère pas s'étouffe.

Le plaisir est rare, court, imparfait, toujours épineux, souvent empoisonné, il semble étranger à notre nature. La misère et la peine sont continuelles, incurables, infinies dans leurs variétés ; elles sont en nous, elles sont nous-mêmes, nous les mêlons à tout ».

Etrange personnage qui sait la vanité du plaisir, mais ne veut ni ne peut s'en affranchir et trouve dans le sentiment douloureux de cette perversion même l'excuse de ses penchants.

Egalement surprenante son action. Esprit peu utopique et essentiellement critique, ne projetant jamais dans l'avenir une image de Paradis terrestre, il est cependant entraîné par un anticatholicisme qui a été sa passion la plus constante, car il est toujours plus indulgent pour les injustices de l'ordre social que pour les impostures de la religion ; à cette réserve près, homme d'humeur, porté à la politique extrémiste, mais avec une certaine indépendance.

Bref, un personnage non dépourvu d'esprit, de sensibilité et de mérites littéraires, surtout quand il ne cherche pas l'éloquence, mal fait pour l'action encore qu'il y montrât un courage qui frisait l'inconscience puisqu'au 13 Vendémiaire il lisait paisiblement au milieu d'un combat qui pouvait lui être funeste ; pour tout dire, ayant plutôt les qualités ou les

(1) M. Prévost : *Dictionnaire de Biographie Française*, t. III, p. 66.

défauts de l'homme de lettres que les mérites de l'homme politique. Et c'est pourquoi, comme le remarque avec finesse la biographie de Didot, il était « dans sa destinée d'être compris dans toutes les proscriptions » (1), tandis que ce côté de fantaisie et d'originalité inquiétante qui était sa marque le préservait sans doute des dénouements trop tragiques.

† Etienne AVENARD et Pierre GUIRAL.

(1) *Biographie de Didot*, t. II, p. 834.